**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutements** **d’un(e) consultant(e)** **national** **pour concevoir le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) de la CDN afin de permettre à la RDC de contrôler et de suivre les progrès réalisés (volet atténuation).**

**Référence du dossier****:** **005/IC-NAT/CDN/2022**

Date : 14/02/2022

**Pays :** République Démocratique du Congo, Province de : Kinshasa

Description de la mission*: d’un(e) consultant(e) national* pour concevoir le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) de la CDN afin de permettre à la RDC de contrôler et de suivre les progrès réalisés (volet atténuation)**.**

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, National

**Intitulé du projet : projet CDN**

**Durée de la mission :** 50 H/J (jours travaillés), répartis sur 90 jours calendaires

**Prière envoyer vos propositions (proposition technique et Lettre d´Offre avec une proposition financière) dûment signées à l’adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier. Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le vendredi 04 mars 2022 à 16 heures de Goma. Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [soumission.info@undp.org](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

Les offres sont publiées sur les sites suivants du PNUD :

<http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=>88261

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

|  |
| --- |
| **I. Contexte et justification** |
| Les changements climatiques constituent la plus grande des menaces pesant sur le développement durable. Leurs effets déjà répandus et sans précédent frappent de manière disproportionnée les populations les plus pauvres, marginalisées et vulnérables. Ces incidences pourraient plonger 100 millions de personnes dans l’extrême pauvreté d’ici à 2030.  Le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) indique que des mesures urgentes et des transformations fondamentales sont nécessaires pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C maximum, s’adapter aux menaces mondiales et atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Dans tous les scénarios décrits dans le rapport spécial 2018 du GIEC sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C, les émissions anthropiques mondiales nettes de gaz à effet de serre (GES) doivent diminuer de 45 % à l’horizon 2030 et devenir nulles vers 2050.  L’accord de Paris vise à contenir la hausse des températures moyennes à la surface du globe « nettement en dessous » de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en « poursuivant l’action menée » pour limiter l’élévation de la température à 1,5 °C. Il établit en outre un objectif d’élimination des émissions mondiales de gaz à effet de serre pour la deuxième moitié du siècle – ou du moins la compensation de toutes les émissions résiduelles au travers, par exemple, de la croissance des forêts.  L La mise en œuvre de l’Accord de Paris sur le climat en RDC s’est traduite par l’élaboration de sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) en fin 2015. Celle-ci a été révisée en 2021 et constitue le référentiel des engagements de l’État Congolais à l’horizon 2030 en rapport avec ses efforts d’adaptation et d’atténuation. Cette CDN dont la cible de réduction est fixée à 21 % avec les interventions conditionnelles à 19%, et inconditionnelle à 2%, actualise et renforce la première en termes des contributions à l'atténuation et à l'adaptation, d’une part, et par une collecte de données améliorée, une analyse technique approfondie et un engagement étendu des parties prenantes, d’autre part. Elle inclut, outre les trois secteurs contenus dans la première CDN (Agriculture, Forêts et Energie), celui de Déchets et concerne les mêmes gaz. Son budget est estimé à USD 48,68 milliards, dont USD 25,60 milliards pour la mise en œuvre des initiatives d'atténuation annoncées et USD 23,08 milliards destinés aux mesures prioritaires d'adaptation.    Conformément à l’article 4.13 de l’Accord de Paris, « les Parties rendent compte de leurs contributions déterminées au niveau national. Dans la comptabilisation des émissions et des absorptions anthropiques correspondant à leurs contributions déterminées au niveau national, les Parties promeuvent l‘intégrité environnementale, la transparence, l‘exactitude, l‘exhaustivité, la comparabilité et la cohérence, et veillent à ce qu‘un double comptage soit évité » (CCNUCC 2016).  Dans le contexte de la mise en œuvre de la CDN, la MNV désigne le processus par lequel les pays suivent et notifient (présentent des rapports sur) la mise en œuvre et les impacts des actions d’atténuation et d’adaptation, et sur les financements utilisés pour soutenir ces actions. Ces trois éléments centraux – atténuation, adaptation et financement – peuvent être des éléments d’un système unique intégré national de MNV, ou bien des systèmes de MNV séparés. Le Cadre de transparence renforcée de l’Accord de Paris pour l’action et le soutien précise la manière dont les pays doivent rendre compte de leurs progrès en matière d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets.  Étant donné les chevauchements entre les ODD et les actions de lutte contre les changements climatiques, les systèmes de MNV utilisés pour la mise en œuvre de la CDN peuvent éventuellement être utilisés pour suivre la mise en œuvre des ODD également, en particulier les objectifs ayant trait à l’atténuation, à l’adaptation et au financement. Ils pourraient aussi être utilisés pour suivre l’impact sensible au genre des actions de lutte contre les changements climatiques et l’efficacité des initiatives d’intégration du genre.  Dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+, la République démocratique du Congo (RDC) a mis en place un portail web du Système national de surveillance des forêts (SNSF) qui comprend trois composantes : le système de surveillance des terres par satellite (SSTS) appelé TerraCongo pour surveiller les changements de couvert forestier dans le pays, l’inventaire forestier national (IFN) pilote afin d'estimer les facteurs d'émission spécifiques au pays et d'évaluer la possibilité de réaliser le premier inventaire forestier à l'échelle nationale.  La RDC a organisé, en collaboration avec la FAO, plusieurs ateliers pratiques sur l'inventaire national des émissions de GES pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (UTCATF). En 2016, la RDC et la FAO ont tenu une réunion nationale de démarrage afin de déterminer la manière de se procurer les données nécessaires à l'établissement du premier RBA pour le secteur de l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT).  Les engagements du pays relatifs à l’effort mondial de réduction des gaz à effet de serre, à travers la CDN, se fondent sur les secteurs des forêts, de l’agriculture, de l’énergie et des déchets. Touchant presque la quasi-totalité des secteurs vitaux des populations. La pertinence et l’efficacité de la CDN de la RDC requièrent un contrôle et un suivi régulier de progrès dans la mise en œuvre des mesures d’atténuation, d’adaptation et des financements utilisés.  Dans le contexte de la mise en œuvre de la CDN, la RDC doit suivre et notifier le progrès enregistré dans la mise en œuvre et les impacts des actions d’atténuation et d’adaptation ainsi que les financements utilisés. C’est dans ce cadre que le PNUD, en étroite collaboration avec la Direction de Développement Durable du Ministère en charge de l’Environnement et Développement Durable cherche à recruter un consultant pour la conception du système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV) de la mise en œuvre de la CDN de la RDC. |

|  |  |
| --- | --- |
| **II. Objectifs de la mission** | |
| **L’objectif principal de la mission est de concevoir un système national de MNV efficace en vue de faciliter l’opérationnalisation de la CDN de la RDC.** Plus spécifiquement, il s’agira de :  *Atténuation*   * Faire un état des lieux du système MNV établi en RDC dans le cadre de la REDD+ pour dégager ses forces et ses faiblesses et proposer de recommandations pertinentes pour son amélioration ; * Évaluer les progrès en cours en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre vers la cible globale (en examinant l’inventaire des gaz à effet de serre), et des émissions futures prévues (en examinant les projections des gaz à effet de serre), aux niveaux national et sectoriel, afin de comprendre l’impact agrégé des actions d’atténuation à l’heure actuelle et à l’avenir. * Proposer des outils pour suivre la mise en œuvre et évaluer les impacts de chaque action d’atténuation, afin de veiller à ce que les actions contribuent aux engagements de la CDN et saisissent les enseignements sur les politiques qui donnent les meilleurs résultats (et pourquoi) afin d’éclairer la conception des politiques futures de la RDC.   *Financements*   * Proposer des outils pour le suivi cohérent et transparent des flux financiers relatifs à la mise en œuvre de la CDN, en tenant compte du financement public, du financement prié et du financement provenant des bailleurs bilatéraux et multilatéraux. | |
| **III. Description des tâches et responsabilités** |
| Sous la supervision générale du Team Leader de l’Unité Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD), avec l’appui du Coordonnateur du Pilier CIDD et en étroite collaboration avec l’analyste au programme en charge de la composante CCEV, la Coordination du projet d’Appui à la CDN au PNUD et la Direction de Développement Durable du MEDD. En étroite collaboration avec le consultant international, le (la) Consultant (e) national ( e) sera chargé (e) de :  1. Examiner les activités actuelles de MNV  i) Examiner la CDN :   * Identifier les domaines dans lesquels la MNV est requise, sur la base de la CDN existante : atténuation, financement climat, ODD ou tout avantage mutuel important des actions climat ; * Déterminer si la CDN stipule d’ores et déjà des approches et/ou des rôles de MNV spécifiques ; * Examiner les besoins en données pour rendre ce processus possible.   ii) Examiner le processus national de MNV existant :   * Examiner les récents Rapports biennaux actualisés et/ou les Communications nationales soumises, en identifiant comment les données (p. ex. atténuation, financement climat) ont été générées pour ces rapports, la fréquence de la collecte des données et qui y prend part (p. ex. bureaux statistiques, ministères sectoriels et leurs institutions affiliées) ; * Identifier les lacunes et les besoins de soutien international ; * Examiner ou identifier les lacunes et les faiblesses rencontrées dans l’élaboration des communications nationales, notamment le système d’archivage.   2. Définir les arrangements institutionnels pour garantir une transparence, une précision et une comparabilité accrues des informations relatives aux changements climatiques afin d'identifier de bonnes pratiques, de favoriser le processus d'apprentissage et de permettre des comparaisons au niveau international,   * Définir les rôles et les responsabilités du Comité de pilotage ; * Définir les règles appropriées sur le partage des données, en stipulant quelles données seront partagées, par qui et à quelle fréquence entre les ministères sectoriels ou autres parties prenantes détentrices des données ; * Élaborer un plan pour la notification, en tenant compte du public prévu, des données requises, et du format, de la fréquence et des responsabilités. Au minimum, cela devra satisfaire les exigences courantes de la CCNUCC en matière de présentation de rapports, et tout autre arrangement de notification convenu pour le nouveau régime de transparence au titre de l’Accord de Paris. Cela devrait aussi tenir compte d’autres publics et de leurs besoins, en particulier les publics nationaux (p. ex. rapports publics, rapports destinés au parlement) ; * Établir la manière dont les actions entreprises aux niveaux provincial et local seront saisies et notifiées au niveau national.   3. Évaluer les lacunes et les besoins de données   * Identifier la portée des données requises dans les domaines de l’atténuation du financement et d’autres domaines afin de suivre la mise en œuvre de la CDN 2021 en tenant compte des exigences internationales en matière de MNV et des ODD ainsi que de l’incorporation de bases de référence et d’indicateurs propres au genre afin de suivre l’équité entre les sexes dans le cadre des actions de lutte contre les changements climatiques ; * Faire un état des lieux sur les lacunes et les besoins des données par exemple les données qui n’ont pas encore été collectées, ne sont pas disponibles, ne sont pas dans le format correct ou de la qualité requis ; * Proposer des actions pour prioriser les efforts pour combler ces lacunes de données, en fonction de leur importance relative pour la notification nationale et internationale ; * Identifier la manière dont le système de MNV peut être élargi pour combler les lacunes de données.   4. Partant de l’existant, concevoir le système de MNV pour l’atténuation et le financement   * Identifier les activités requises pour élaborer les systèmes pour la MNV de l’atténuation et du financement ; * Examiner la possibilité de développer des systèmes individuels de MNV ou de créer un système de MNV intégré unique.   5. Établir un processus de gestion des données   * Élaborer un système pour améliorer la qualité des données. Cela pourra englober un certain nombre d’approches, de la vérification indépendante robuste des données à des audits et contrôles de la qualité des données au niveau interne, en passant par la consultation des parties prenantes ; * Développer des systèmes de gestion des données en examinant, notamment les modalités de l’archivage clair et transparent des données (accessibilité aux données en ligne par le public ou accès contrôlé via un mot de passe) ; * Élaborer un plan d’amélioration des données en proposant, notamment un plan pour l’amélioration des jeux de données selon les besoins, en suggérant des responsabilités, délais et exigences de ressources.   6. Renforcer les capacités en matière de MNV   * Évaluer les besoins en renforcement des capacités pour la conception et la mise en œuvre de chaque élément du MNV (les capacités des autorités nationales et locales devraient être améliorées pour coordonner le suivi cohérent des plans de développement liés aux ODD et à la CDN) ; * Elaborer un plan de renforcement des capacités en ciblant, notamment les domaines suivants : l’inventaire national des gaz à effet de serre et les lignes directrices du GIEC ; le suivi-évaluation des impacts des actions d’atténuation et d’adaptation, et de leurs avantages mutuels en matière de développement ; le MNV du financement climat ; les questions relatives à la gestion des données, y compris une assurance qualité et un archivage robustes ; la présentation de rapports à la CCNUCC ; l’aptitude à rédiger des protocoles d’accord ; la traduction des données techniques en messages destinés aux décideurs politiques et au public.   7. Améliorer le système de MNV au fil du temps   * Elaborer la stratégie pour veiller à ce que les extrants du système de MNV puissent éclairer des mises à jour régulières sur les processus de planification de l’atténuation, de l’adaptation et du financement climat, et à ce que les enseignements puissent être intégrés dans les actions ultérieures entreprises au titre de la mise en œuvre de la CDN ; * Proposer des options pour l’amélioration continue du système de MNV.     **Méthodologie de travail**    La mission sera conduite par un (e) consultant (e) international (e) et trois consultants nationaux qui doivent adopter une approche participative et inclusive. Il sera question des entretiens et réunions, la collecte des données et des informations sur le système MNV avec les institutions, les responsables de l’administration publique, les institutions de recherche, les universités, ainsi que les organisations de la société civile et le secteur privé.  La durée de la mission est de 50 H/J (jours travaillés), répartis sur 90 jours calendaires.  Durant la mission, le consultant maintiendra une communication optimale avec la Direction de Développement Durable, l’Analyste au programme du PNUD et la coordination du Projet CDN, tous basés à Kinshasa, à travers des comptes rendus réguliers succincts, au minimum une fois par semaine.  **Arrangement de mise en œuvre :**  Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le consultant international. Son travail sera facilité par l’équipe de gestion du Projet CDN et sous la supervision de l’analyste au programme du bureau-Pays du PNUD en RDC et du Chef de Division Changement Climatique de la DDD du Ministère de l’Environnement et Développement Durable. L’équipe assurera la coordination, l’organisation et la gestion du processus, y compris la liaison avec les partenaires, l’appui technique et la fourniture de la documentation et des commentaires pertinents au consultant. |
| **IV. Durée de la mission** |
| Le nombre total de jours de travail dans le cadre de ce contrat sera de 50 H/J répartis sur une période de 90 jour calendaire afin de permettre au PNUD et aux partenaires concernés d’apporter leurs observations sur le rapport et d’organiser l’atelier de restitution |
| **V. Livrables attendus et termes de paiements** |
| |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | Les principaux livrables du Consultant sont :   * Rapport de démarrage (Note méthodologique) * Rapport sur l’état des lieux du système MNV/volet atténuation ; * Rapport sur le cadre légal et les arrangements institutionnels/volet atténuation ; * Rapport sur la gestion des données relatives au MNV/volet atténuation ; * Plan de renforcement des capacités/volet atténuation ; * Stratégie pour l’amélioration continue du système de MNV/volet atténuation ; * Rapport final de la mission.  |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Livrables /Description** | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement** | | Rapport de démarrage (Note méthodologique) | 2 jours après la signature du contrat | 10% | | Rapport sur l’état des lieux du système MNV/volet atténuation | 10ème jour |  | | Rapport sur le cadre légal et les arrangements institutionnels/volet atténuation | 15ème jour | 20% | | Rapport sur la gestion des données relatives au MNV/volet atténuation | 20ème jour |  | | Plan de renforcement des capacités/volet atténuation | 40ème jour |  | | Stratégie pour l’amélioration continue du système de MNV/volet atténuation | 45ème jour | 20 % | | Rapport final de la mission | 50ème jour | 50% | | |

|  |
| --- |
| **VI. Qualifications et Expérience requises** |
| I. Qualifications académiques :   * Avoir un Master ou plus en science climatique ou environnementale, en science de développement ou domaines connexe ;   II. Expérience :  - Au moins dix (10) années d’expérience professionnelle progressives et pertinentes sur le MNV ou domaine connexe;  - Expérience prouvée sur les questions liées aux changements climatiques (atténuation et adaptation, la finance climat) voir de la CDN ;  - Expérience substantielle de la recherche et de l’analyse sur l’égalité des sexes et au moins un autre thème connexe, y compris l’atténuation et/ou l’adaptation aux changements climatiques, la CDN ;  - Expérience dans la réalisation de l’évaluation des besoins en capacités ;  - Connaissances démontrées des questions de MNV  - Une bonne maîtrise du français parlé et écrit  III. Competences   * Excellent membre d'équipe avec de bonnes compétences interpersonnelles ; * Capacité à gérer la charge de travail avec un minimum de supervision ; * Capacité à travailler sous pression et à respecter des délais serrés ; * Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ; * Aptitude à communiquer de façon efficace et écrite les informations techniques complexes destinées au public technique et au grand public ; * Une planification stratégique solide, une gestion axée sur les résultats et de bonnes capacités de rédaction de rapport ; * Sensibilité et adaptabilité sans distinction de genre, de religion, et de race. |

|  |
| --- |
| **VII. Critères d’évaluation des candidatures** |
| **Evaluation**  L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  Le marché sera attribué au/à la Consultant (e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).   1. Les propositions techniques   Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants   |  |  | | --- | --- | | **Critères d’évaluation** | **Point** | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle ? d’un un Master ou plus en science climatique ou environnementale, en science de développement ou domaines connexes ? | 10 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle Au moins dix (10) années d’expérience professionnelle progressives et pertinentes sur le MNV/Volet atténuation ? | 30 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle – une expérience substantielle de la recherche et de l’analyse sur l’égalité des sexes et au moins un autre thème connexe, y compris l’atténuation et/ou l’adaptation aux changements climatiques, la CDN ? | 15 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une éexpérience dans la réalisation de l’évaluation des besoins en capacités et Connaissances démontrées des questions de MNV ? | 20 | | L’approche globale proposée par le(la) candidat(e) est-elle de nature à garantir la fourniture des livrables de qualité dans les délais impartis ? | 10 | | La méthodologie et le chronogramme proposés sont-ils cohérents par rapport à l’approche globale à utiliser et réalistes pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicités dans les termes de référence ? | 15 |   **Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.**   1. Les propositions financières   Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.  Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :  **Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30**  **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**  **Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.** |

**VIII. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultant(e)s intéressé(e)s doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :  **1. Proposition technique :**   * Un CV détaillé incluant notamment des activités passées et présentes en rapport avec la mission, l’expérience et les compétences attendues ; * Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et présentant clairement l’approche globale que le(la) candidat(e) compte utiliser pour la fourniture des livrables de qualité et dans les délais impartis ; * Une description détaillée des critères de performance essentiels proposés qu’il entend garantir en démontrant comment la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission répond aux spécifications stipulées ou les surpasse.   **2. Lettre d´offre avec une proposition financière**  La proposition financière doit indiquer :  (i) Le montant total/somme forfaitaire globale. Afin d'aider le PNUD RD Congo dans la comparaison des offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant forfaitaire, incluant :  Les honoraires du (de la) consultant (e) (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus). |

**IX. Autres information pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu ayant 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis.  Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEX 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEX 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****